



Bulletin de liaison

Bilan 2^e semestre 2015 - Programmation 2016

Editorial



Geranium phaeum

Sommaire

Editorial	1
Bilan et programmation	2
Comment valoriser une mare ..	3
Une valorisation à tous les stades du projet	6
Les mares, outils pédagogiques pour les plus jeunes	7
Agenda	8
L'équipe de la CAT-ZH	8

Ce 10^e bulletin de liaison aborde un dernier chapitre du dossier « mares », dédié à la valorisation de ces milieux.

Le prochain numéro viendra clôturer ce dossier et présentera les résultats de l'inventaire des mares des Pyrénées-Atlantiques et les perspectives d'actions de la CATZH64 à l'échelle des territoires communaux et intercommunaux.

Pour les mares comme pour l'ensemble des zones humides, dès 2016, la CATZH64 doit développer ses missions dans de nouveaux cadres d'intervention, en priorité sur les réseaux de zones humides du département où elle intervient déjà. Ces actions concerneront :

- L'accompagnement de porteurs d'animation de **contrats territoriaux** sur des unités fonctionnelles cohérentes (bassin versant, fraction de bassin versant, nappe...) où les masses d'eau sont dégradées.
- L'assistance technique auprès des communes et intercommunalités dans le cadre de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite loi « MAPTAM ». Cette dernière crée en effet une compétence obligatoire pour la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations** (GEMAPI).
- L'accompagnement d'agriculteurs à travers des **Mesures Agri Environnementales et Climatiques** (MAEC), répondant notamment à des enjeux localisés, dans le cadre de Projets Agri Environnementaux et Climatiques (PAEC).

Enfin, à l'échelle des réseaux de zones humides où elle développe des missions d'assistance technique et sur des territoires cohérents, la CATZH64 devra également animer ou participer activement aux démarches d'amélioration des connaissances et de conservation et restauration des trames « zones humides » dans le cadre du dispositif **Trame verte et bleue** (TVB).

Le prochain numéro du bulletin de liaison ouvrira un nouveau dossier sur le **Desman des Pyrénées**, petit animal protégé et emblématique des cours d'eau des Pyrénées qui fait, depuis quelques années, l'objet de toutes les attentions.

Thierry Laporte,
Coordinateur de la CATZH64.



Dispositif financé par :



Bilan et programmation

Bilan 2015

par *Thierry Laporte, coordinateur CAT*

A la fin de la programmation 2015 de la CATZH64, le réseau des sites bénéficiant d'un accompagnement était constitué de 95 adhérents* répartis sur 58 sites* correspondant à une surface conventionnée d'environ 2649 ha* dont 324 ha* de zones humides.

8 nouveaux sites ont été conventionnés pour un total de 12 ha au lieu de 5 prévus, dont 3 nouveaux sites conventionnés avec un privé sur la commune de Lahonce, représentant 4,47 ha et un site avec une ACCA et un privé sur la commune de La Bastide Clairence, sur une surface de 6,46 ha.

Les 4 autres sites présentent de très petites surfaces de moins d'un hectare. Cependant, 3 communes ont rejoint le réseau d'adhérents de la CATZH64 : Aubertin, Labatmale et Tardets. Une convention d'adhésion « Havre de paix pour la préservation du Desman des Pyrénées » a été signée avec cette dernière commune sur le Saison dans le cadre du programme LIFE + Desman. Enfin, une mare a été conventionnée avec un privé sur la commune de Moncayolle-Larrory-Mendibieu.

A noter également, la surface conventionnée supplémentaire d'un hectare sur le site de la Saligue aux oiseaux (fédération de chasse des Pyrénées-Atlantiques) et l'adhésion de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage.

La 7^e journée d'échanges du 1^{er} juillet 2015 sur les zones humides de Lahonce dont le thème était la

« Mise en place d'une gestion cohérente des zones humides à l'échelle communale » a été très riche, avec un taux de participation assez élevé (27 participants), mais moyen parmi les adhérents avec seulement 6 adhérents. Cependant, 5 communes du département étaient représentées dont 3 adhérentes.

La CATZH64 remercie la commune de Lahonce, la MIFEN, le Syndicat intercommunal de Protection des Berges de l'Adour maritime et de ses affluents, le département des Pyrénées-Atlantiques et l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour leurs interventions.

—

** Erratum : les chiffres étaient erronés dans le précédent bulletin (n°9). Les surfaces conventionnées sur la programmation 2014 de la CATZH64 sont de 2632 ha dont 311,2 ha de zones humides, ce qui correspond à 87 adhérents et non 88 et 50 sites et non pas 52.*



Site de La Bastide Clairence

PROGRAMMATION DES MISSIONS 2016

Les 317 jours de missions générales de la programmation 2016 s'échelonnent d'avril 2016 à fin mars 2017 :

- 154 jours de missions d'assistance technique sur 40 sites (aide à la recherche de moyens, suivi de la gestion, suivi écologique et évaluation, réunions locales de suivi et de concertation, animations pédagogiques sur sites) avec une nouvelle mission identifiée : animation pour l'émergence de maîtrises d'ouvrages collectives,
- 75 jours d'étude, d'expertises et notes d'information avec la réalisation de 3 protocoles standardisés pour le suivi des zones humides : suivis fonctionnalité, habitats et espèces végétales patrimoniales,
- 8 jours d'information (courriers, contacts

téléphoniques et électroniques),

- 10 jours de réalisation du bulletin de liaison n°11
- 10 jours d'organisation et d'animation de la septième journée d'échanges entre les adhérents du réseau,
- 3 jours de maintenance et actualisation du site internet de la CATZH64,
- 10 jours de négociation et de rédaction de conventions d'adhésion,
- 2 jours de formation
- 5 jours de réactualisation de données et d'animation d'un réseau de veille
- 40 jours de coordination, programmation des missions et de rédaction du compte rendu des missions.

D'ici fin mars 2016, le nombre de sites bénéficiant des services de la CATZH64 devrait passer de 58 à 60, le nombre d'adhérents de 95 à 97 et la surface de zones humides conventionnées de 324 à 340 hectares.

La huitième journée d'échanges de la CATZH64 a d'ores et déjà été réalisée le 29 juin 2016 en partenariat avec la commune d'Artigueloutan et GSM et a porté sur la « Restauration de zones humides en milieux périurbains ».

Comment valoriser une mare ?

par Thierry Laporte, coordinateur CAT

Il y a bien des façons de valoriser une mare mais, avant toute chose, il est essentiel d'en définir la vocation. Est-elle une mare d'agrément, d'ornement, une mare paysagère, un abreuvoir à bétail, une réserve d'eau en cas d'incendie, un lieu de biodiversité, un élément d'un écosystème ou encore une mare pédagogique ? Les vocations peuvent parfois être antagonistes mais en général elles sont multiples et complémentaires. Pour exemple, une mare pour l'accueil de la biodiversité peut aussi être dans certains cas un excellent support pédagogique.

Les inventaires de mares

La connaissance est la première étape indispensable à la valorisation d'une mare. Les inventaires sont le plus souvent réalisés par types de mares : prairiales, de landes et friches, forestières, dunaires, de zones humides... Ces types peuvent eux-mêmes se subdiviser, comme pour les zones humides où on parlera de mares de bas-marais, de tourbières hautes, de sources... L'inventaire doit s'attacher à décrire les composantes physiologiques et écologiques des mares mais doit aussi identifier leur(s) vocation(s). Le repérage est souvent compliqué sur le terrain et nombre de ces mares sont sur des parcelles privées dont l'accès n'est pas toujours autorisé. Elles sont alors repérées grâce à l'analyse de photos aériennes ou satellites et par examen des cartes IGN.

Les inventaires s'appuient également sur la science participative en vue de :

- obtenir un inventaire le plus exhaustif possible,
- permettre l'appropriation des enjeux de conservation des mares par les acteurs locaux, notamment les propriétaires et les gestionnaires de ces milieux (agriculteurs, sylviculteurs...)
- sensibiliser le plus grand nombre sur la conservation de ces milieux grâce à des enquêtes communales ou intercommunales avec l'aide et le soutien des élus locaux.

Les mares sont des milieux généralement très dynamiques pouvant évoluer rapidement et se combler en quelques années. De nouvelles mares peuvent être créées, voire apparaître naturellement (dessouchage, crue réalimentant un bras mort...). L'actualisation des données doit donc être régulière, idéalement tous les 5 à 10 ans. De nombreuses espèces végétales et animales apparaissent ou disparaissent au gré de l'évolution des mares.

Les mares pédagogiques

Certaines mares constituent d'excellents supports pour sensibiliser le public aux zones humides. L'information pédagogique y est riche et très condensée. De nombreux thèmes peuvent être développés, notamment sur le monde des invertébrés comme les libellules ou les araignées, mais aussi sur les amphibiens ou sur les notions de chaînes alimentaires, de biomasse, de réseaux et connexions écologiques, d'écosystèmes... Le monde végétal n'est pas en reste et on peut observer diverses communautés adaptées à chaque contexte avec parfois des ceintures de végétation se succédant comme sur les étangs.

Toutefois, l'accueil du public nécessite des aménagements pour protéger le milieu d'un surpiétinement et éviter tout risque de noyade. Il est important de rappeler que les propriétaires de mares engagent leur responsabilité.



Sur le site du lac d'Uzein, le CEN Aquitaine a créé 3 mares afin d'améliorer la biodiversité des landes humides para-tourbeuses et faire découvrir au plus grand nombre les richesses biologiques de ces milieux, notamment les libellules. Ainsi, en parallèle à ces travaux, un sentier sur pilotis accessible aux personnes à mobilité réduite a été réalisé pour parcourir les habitats naturels du site en toute sécurité pour les visiteurs comme pour la faune et la flore des lieux.



Quelques recommandations :

- obtenir l'autorisation du propriétaire voire du gestionnaire avant de réaliser une animation pédagogique ;
- sécuriser les mares sises à proximité d'établissements scolaires (cf. norme « piscine » NF P90-306 ou norme NF P01-012 selon le cas) ;
- sécuriser (garde-corps, clôture) les zones les plus abruptes et profondes (> 40 cm). Respecter les normes d'accès en vigueur (accès dangereux, risque de chutes d'arbres...). Un petit caillebotis pourra être aménagé sur la berge la moins dangereuse ;
- ne jamais laisser les enfants s'approcher seuls de la mare ;
- privilégier les mares de moins de 80 cm de profondeur ;



L'ONF, avec l'appui technique du CEN Aquitaine, a créé un réseau de mares forestières dans la forêt domaniale de Bastard (commune de Pau) afin d'accueillir une faune remarquable déjà présente sur et aux alentours du site. Il s'agit notamment d'accueillir la seule tortue d'eau douce autochtone en France : la Cistude d'Europe, espèce protégée au niveau national et européen. Ces mares ont été très rapidement colonisées par de nombreux amphibiens dont le Crapaud calamite et le Triton marbré. Bien que volontairement ces mares ne soient pas accessibles au grand public, des sorties encadrées, en particulier auprès d'un public scolaire, peuvent toutefois ponctuellement être organisées pour les découvrir.



Triton marbré

- respecter la réglementation sur les espèces protégées, notamment les interdictions de capture (cf. Bulletin n°8 de la CATZH64, juin 2014) ;
- prévoir du matériel d'observation à distance : jumelles avec distance de mise au point réduite ;
- seuls 1 à 2 adultes (animateurs) prélèveront des espèces (filet à papillon, épuisette...) en respectant les consignes d'hygiène afin de ne pas véhiculer de maladies, comme la « Chytridio-mycosis » qui entraîne un taux élevé de mortalité chez les amphibiens ;
- les espèces prélevées seront le moins possible manipulées et rapidement relâchées. Idéalement, des gants fins en latex seront utilisés ;
- l'eau peut être souillée par l'urine de rongeurs qui véhicule une maladie très grave pour l'être humain : la leptospirose. La vaccination est recommandée pour les animateurs souvent au contact de l'eau ;
- sur les plus grandes mares, un tronçon sur caillebotis et/ou pilotis peut être envisagé pour en faciliter l'accès voire y accueillir des personnes à mobilité réduite (cf. normes en vigueur).

Une mare pour la biodiversité

Aménager une mare pour la biodiversité est un bon moyen de sensibiliser les agriculteurs, les forestiers ou encore les élus locaux à la conservation des zones humides et à leur gestion (cf. Bulletin n°9 de la CATZH64, septembre 2015) et ainsi montrer qu'il est possible de faire converger des usages pratiques avec des objectifs d'amélioration de la biodiversité.

Des chantiers de bénévoles permettent aussi de sensibiliser les participants à la gestion des zones humides. Les structures gestionnaires peuvent ainsi transmettre leur savoir et leur compétence, notamment dans le cadre de chantiers avec des lycées agricoles. Les étudiants sont formés et participent activement à la gestion du milieu.

Les supports de communication et supports pédagogiques

- livrets, panneaux et bornes pédagogiques sur sites ;
- ouvrages vulgarisés ou techniques :
 - *J'aménage ma mare naturelle* par « Terre Vivante » (Gilles Leblais, 2010),
 - *Mares et étangs* par « Presses Polytechniques et universitaires romandes » (Beat Oertli & Pierre-André Frossard, 2013) ;
- guides sonores (cd) sur les chants d'amphibiens ;
- films : *Les dents de la mare* (2002) et *Les dents de la mare, le retour* (2011) par « Salamandre films » ;
- Jeux de cartes : *les 7 familles de la mare* par la FCPN ;





• Jeux de société : *la mare aux grenouilles* par Réserves Naturelles de France et FCPN (2011) ou *Destination mares, à pas contés vers les mares bourguignonnes* par le CEN Bourgogne (2015) ou encore *Le jeu du têtard, Le jeu de la mare* par la LPO (téléchargeables), *File dans ta mare !* et *Qui va où dans la mare ?* par le CEN Bourgogne (téléchargeables) ;

• Mallettes pédagogiques : *La Mare* par « Terre des Sciences » ;

• Expositions :

- *Autour de la mare*, par le « Groupe mares Nord-Pas de Calais »,

- Exposition de la Fédération des clubs Connaitre Protéger la Nature (CPN),

- *Planète mare, îlots de biodiversité* par le CEN Basse Normandie dans le cadre du Plan Régional d'Actions pour les Mares (PRAM),

- Exposition sur les milieux naturels avec un panneau pédagogique sur *Les mares, écosystèmes en miniature* par le CEN de l'Allier.

Les évènements annuels



Les manifestations annuelles organisées au niveau national sont bien relayées localement. Il s'agit le plus souvent d'animations pédagogiques avec visite de mares. Des sorties crépusculaires peuvent

également être proposées pour écouter le chant des amphibiens. Il est aussi possible de participer à l'aménagement, l'entretien ou la création de mares, notamment dans le cadre de l'opération « chantiers d'automne » organisée par le Réseau des Conservatoires d'espaces naturels du 22 septembre au 20 décembre.

Deux manifestations nationales visent directement les mares :

• « Fréquence grenouille », organisée de mars à mai par le réseau des Conservatoires d'espaces naturels en partenariat avec Réserves Naturelles de France.



• « Fête des mares », coordonnée par la SNPN avec le soutien du Pôle-relais « mares, zones humides intérieures et vallées alluviales » fin mai-début juin.

Plusieurs autres évènements nationaux :

Journée mondiale des zones humides, journée mondiale de l'environnement, Fête de la nature...

Les Plans d'action pour la conservation des mares et les réseaux « mares »

De plus en plus de plans d'action pluriannuels pour la préservation des mares se développent, généralement au niveau départemental ou régional et souvent portés par le réseau des Conservatoires d'espaces naturels.

Parallèlement, des réseaux « mares » se constituent et permettent de multiplier les échanges entre les acteurs concernés par l'amélioration des connaissances sur les mares, leur préservation, leur gestion et la sensibilisation d'un large public sur ces milieux.



Une valorisation à tous les stades du projet

La création

L'exemple du site du Bédât (Barinque)



Les opérations de valorisation peuvent être initiées dès le début d'un projet en invitant les habitants et les élus de la commune à participer à la création d'une mare. C'est ce qui a été proposé à la commune de Barinque où plusieurs élus dont le maire se sont immédiatement portés volontaires pour participer au chantier. Organisé dans une ambiance chaleureuse, ce chantier a également permis de faire découvrir à certains un secteur de leur commune qu'ils ne connaissaient pas auparavant.

L'aménagement

L'exemple du site de Barrails (Artigueloutan)

Sur la commune d'Artigueloutan, ce sont les classes du primaire qui ont été sensibilisées et mises à contribution pour l'aménagement de la mare nouvellement créée. Lors d'une sortie réalisée en octobre 2014 sur le site, plusieurs rhizomes d'Iris Faux-açore (*Iris pseudacorus*) ont été prélevés pour être replantés par les élèves en bordure de la mare. Les jeunes habitants de la commune ont ainsi participé concrètement à l'aménagement de leur propre mare. En 2016, ces animations devraient être renouvelées à travers la sensibilisation aux espèces invasives et l'observation des nouvelles espèces ayant colonisé la mare.



Les inventaires : l'exemple du site de Peyrautucq (Navarrenx)



Les publics scolaires peuvent également être mobilisés à travers la réalisation d'inventaires citoyens via les sciences participatives. Les sciences participatives sont des programmes de recherche qui proposent de faire intervenir des bénévoles afin de collecter des données sur le terrain. Les élèves du club Nature de Monein ont pu se rendre sur le site de Peyrautucq pour rechercher de

nouvelles espèces non encore inventoriées. Le triton marbré (*Triturus marmoratus*), amphibien plutôt rare, a ainsi été découvert. Cette donnée est d'autant plus intéressante que l'espèce a été repérée à l'état larvaire, ce qui prouve sa reproduction sur le site. D'autres espèces ont également été observées par les jeunes scientifiques, comme les Ranatres (*Ranatra sp.*), sorte de « punaises aquatiques » dont les individus peuvent parfois atteindre de grandes tailles.



Larve de triton marbré

Les mares : outils pédagogiques pour les plus jeunes

par Virginie Leenknecht, chargée de mission

La mare de Plana (Ascain)



Larve de libellule



Têtards de crapaud

Les mares sont un condensé de biodiversité sur une surface de taille réduite. Elles permettent de balayer plusieurs thèmes en une seule fois : l'épuration par les plantes, la faune spécifique des mares, la métamorphose, les différents modes de respiration...

La mare de Plana ne fait pas exception. Située au pied d'un massif très touristique (la Rhune) et près de la ville d'Ascain, elle a été en 2013 et 2014 le support de sorties pédagogiques périscolaires réalisées avec l'école publique d'Ascain. Ces sorties ont été organisées et encadrées par Maritxu Etcharren, du service environnement de la commune.

Durant quatre séances, 18 enfants ont pu découvrir les grenouilles, les têtards et... ô surprise, les libellules ! Ces insectes volants si élégants sont d'abord des larves aux allures d'extra-terrestres !

Mais une mare, qu'est-ce que c'est exactement ? La décrire comme l'intermédiaire entre une flaque et un lac est déjà beaucoup plus parlant !

Petites mais tellement fascinantes, ces mares !...



La Mare de Plana

L'inventaire des mares des Pyrénées-Atlantiques

La Cellule d'Assistance Technique « Zones Humides des Pyrénées-Atlantiques (CATZH64) animée par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine, coordonne l'inventaire des mares du département des Pyrénées-Atlantiques. Débutée en 2012, la première phase d'inventaire se terminera en 2016. La publication des résultats de cette étude, initialement prévue dans ce bulletin, est reportée au prochain numéro. Cet inventaire pourra continuer à être alimenté grâce aux données transmises par l'ensemble des citoyens du département, notamment à travers l'enquête « mares ».

L'enquête « mares »

Vous êtes propriétaire ou gestionnaire d'une ou plusieurs mares ou simplement un citoyen en connaissant près de chez vous, participez à l'inventaire des mares du département des Pyrénées-Atlantiques en remplissant l'enquête « mares » téléchargeable sur le site internet de la CATZH 64 : <http://www.catzh64.fr>

Des conseils pour gérer vos mares

La CATZH64 peut vous conseiller gratuitement sur la base d'une sollicitation, sur l'aménagement, la restauration, l'entretien et la création de mares.

Appel à bénévoles

• Octobre 2016 : 1 à 3 bénévoles pour aider le coordinateur "Desman" du CEN Aquitaine sur la mission A6 : relevés physico-chimiques et relevés des macro-invertébrés sur les gaves de Bious et de Pount (haute vallée d'Ossau) dans le cadre de l'évaluation des impacts du canyoning sur les populations de Desman. *Renseignements : Thierry Laporte, 05 59 04 49 12 / t.laporte@cen-aquitaine.fr*

• Novembre 2016 : 1 à 3 bénévoles pour aider les chargées de mission "Desman" du CEN Aquitaine sur la mission A3 : recherche de féces sur le Gave du Larrau (haute Soule) dans le cadre d'un suivi de population de Desman.

Pour tout renseignement : Virginie Leenknecht, v.leenknecht@cen-aquitaine.fr / 05 59 90 14 42

Attention : missions sur plusieurs journées consécutives (2 à 3 jours).

Les automnales et hivernales des zones humides

- Dimanche 23 octobre : chantier d'agrandissement de mare et de gestion de la Renouée (commune de Garlin).
- Dimanche 13 novembre : chantier de débroussaillage (commune de Vielleségure).

Durant l'automne et l'hiver, vous pourrez participer également à plusieurs événements proposés par le CEN

Aquitaine sur les zones humides du département (chantiers d'automne, Journée Mondiale des Zones Humides).

Pour en savoir plus, consultez régulièrement nos sites :

<http://www.catzh64.fr>

<http://www.cen-aquitaine.org>

CATZH64



L'équipe de la CAT-ZH des Pyrénées-Atlantiques



Clémence FONTY

Chargée de mission CATZH 64
c.fonty@cen-aquitaine.fr



Thierry LAPORTE

Responsable Assistance Technique
CEN Aquitaine
t.laporte@cen-aquitaine.fr



Virginie LEENKNEGT

Chargée de mission CATZH64
v.leenknecht@cen-aquitaine.fr

CONTACT : CEN Aquitaine - Réseau CATZH64

60, 64 rue des Genêts - 64121 Serres-Castet - Tél. : 05 59 04 49 12

Vous pouvez consulter le programme des événements sur les sites Internet de la CATZH64 et du CEN Aquitaine :

<http://www.catzh64.fr> ou <http://www.cen-aquitaine.org>